



**Monsieur Nicolas HULOT**  
**Ministre d'Etat de la Transition écologique et solidaire**  
Hôtel Roquelaure  
246, BD Saint Germain  
75007 Paris

objet : crédits TEPCV

Paris le 23 octobre,

Monsieur le Ministre d'Etat,

L'Unadel est engagée, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et l'ADEME, sur les conduites de changement dans des territoires en transition depuis plusieurs années.  
Notre association est donc au contact de différents territoires bénéficiant de convention TEPCV.

Les territoires Tepos et TEPCV sont des précurseurs et, à ce titre, ils prennent des risques financiers en engageant des actions qui contribuent à réduire les consommations d'énergies fossiles et à favoriser la croissance verte. Ce faisant, ils contribuent à faire changer les modes de pensée des élus, des techniciens des collectivités et des communes, des habitants de leurs territoires et préparent ainsi l'élaboration de plans climat air énergie climat territoriaux ambitieux pour les années à venir.

L'Etat, au vu de votre courrier daté du 26 septembre aux Préfets, prévoit de réduire de 46 % les crédits de paiements, soit 350 M€ des engagements pris au titre de l'enveloppe spéciale de transition écologique pour les conventions TEPCV signées avec les territoires.  
C'est un mauvais signal donné aux élus et aux habitants des territoires en transition.

Il est paradoxal, au moment où vous-même, votre ministère, préparez un dispositif de contractualisation sur la transition écologique avec les territoires, vous remettez en cause des crédits déjà affectés à cette thématique et sur lesquels les territoires comptent pour équilibrer les budgets de leurs projets, au risque de voir certains d'entre eux compromis sinon annulés.

L'incitation au respect des règles administratives perd de son efficacité si celles-ci sont modifiées à posteriori. Faut-il rappeler l'esprit et le contexte de l'après COP 21 qui ont provoqué dans un contexte de surcroît préélectoral, la signature de conventions proposées bien souvent par les services de l'Etat et le ministère dans l'urgence d'un calendrier contraint et imposé par le gouvernement lui-même.

L'introduction a posteriori d'une règle de dégressivité et de délais de retard contrevient au cadre administratif habituel, tout comme l'exigence après signature des dites conventions, de délibérations préalables autorisant l'engagement de la collectivité. La délibération est indispensable pour l'engagement des projets et le lancement des marchés liés au programme



d'actions. La convention TEPCV fixe un cap et des objectifs. C'est sa déclinaison en action qui impose délibération préalable.

Aussi est-il indispensable de sauvegarder et de soutenir l'engagement des collectivités qui montrent la voie nécessaire pour que le pays puisse tenir ses engagements en matière de transition énergétique en respectant l'esprit de la démarche, tout en veillant au bon déroulement des programmes d'investissement. La circulaire, si elle révèle une réelle difficulté budgétaire, traduit surtout une vraie défiance vis-à-vis des collectivités, voire une méconnaissance de leurs contraintes et des procédures de marchés.

En rappelant le souci de forme et le cadre on en oublie le sens, l'esprit et l'objectif qui s'impose à tous.

Il est urgent de revenir sur cette réduction de crédits de paiements au risque de compromettre durablement la nécessaire confiance entre l'Etat et les collectivités locales pour traiter de la transition énergétique et écologique dans les territoires.

Nous espérons, au vu de l'émoi que suscite cette réduction annoncée, que vous serez sensible aux nombreuses interventions qui vous remontent des territoires et des associations d'élus et de professionnels.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et évoquer ce dossier ainsi que les différents chantiers sur lesquels notre association est engagée autour des transitions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour les administrateurs de l'Unadel

Claude Grivel,  
Président.